NOTICE UNDER THE ACQUISITIVE PRESCRIPTION ACT 2018

Notice is hereby given that **Mrs. Kamlawuttee RAMJATTUN,** residing at Latapie, Brisée Verdière, has requested me to transcribe a deed of prescription of an immovable property of which the location, description and boundaries are as follows –

(a) **LOCATION**: « Latapie – Brisée Verdière » – **DISTRICT**: Flacq;

(b) **DESCRIPTION**: 2362m^2 (PIN 1424070063);

(c) **BOUNDARIES as per a memorandum of survey drawn up by Mr. Shalendre GHUNOWA, Land Surveyor, on 18/12/2024, registered in Reg LS99/99127379:**

*"**Vers le Nord,** partie par divers propriétaires sur Dix Neuf Mètres et Quatre Vingt Douze Centimètres (19.92m) et partie par le terrain occupé par Mons. Hussad Ramjhun sur deux lignes mesurant respectivement Trente Mètres et Trente et Un Centimètres (30.31m) et Dix Huit Mètres et Quarante Cinq Centimètres (18.45m), le tout mesuré le long de l'axe d'un mur en roches sèches longeant les terrains desdits voisins.*

***Vers l'Est,** par le terrain occupé par Mme. Gowmuttee Ramjattun sur Soixante Six Mètres et Onze Centimètres (66.11m).*

***Vers le Sud,** partie par le « Paille en Queue Road » sur Onze Mètres et Quarante Sept Centimètres (11.47m) et partie par le terrain occupé par Mme. Hewantee Ramjattun sur quatre lignes mesurant respectivement Cinquante Cinq Mètres et Soixante Huit Centimètres (55.68m), Onze Mètres et Treize Centimètres (11.13m), Dix Sept Mètres et Cinquante Sept Centimètres (17.57m) et Trente Six Mètres et Soixante et Onze Centimètres (36.71m) et partie encore par le « Paille en Queue Road » sur Dix Mètres et Soixante Dix Neuf Centimètres (10.79m).*

***Et vers l'Ouest,** par le terrain occupé par Mons. Deoraj Ramiad sur Quatre Vingt Seize Mètres et Quarante Trois Centimètres (96.43m)."*

The deed of prescription of the immovable property, together with the memorandum of survey accompanying it, may be inspected at my office. Any person who claims to be the owner or part owner of, or to have an interest in, the whole or part of the immovable property may, within 3 months as from **12/08/2025,** object to the transcription of the deed of prescription by serving on me and on the occupier a notice of objection setting out the grounds of his objection.

12/08/2025

Me. MOHAMMAD YOUSSOOF AUMJAUD
CIVIL LAW NOTARY
HENNESSY TOWER, POPE HENNESSY STREET
PORT LOUIS